

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 juin 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 MAI 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents:

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Madame Hélène Lemonde	greffière adjointe

Sont absents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Mario Dupuis.

1.- Ouverture

10-05-099

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

10-05-100

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 10 mai 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant.

Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

4.2 Journée de La Haute-Gaspésie à l'Assemblée nationale

Monsieur Dupuis mentionne que le mercredi 19 mai prochain, les représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie, dont le maire de Sainte-Anne-des-Monts, seront au Parlement, à Québec, pour présenter les bons côtés, les forces de La Haute-Gaspésie tout en ayant, évidemment, différentes rencontres concernant les dossiers en cours.

4.3 Le Rendez-vous vert de La Haute-Gaspésie

Le conseiller Charles Soucy invite la population à participer au Rendez-vous vert de la Haute-Gaspésie, le 15 mai prochain, de 10 h à 16 h, à l'aréna J.-Robert-Lévesque de Sainte-Anne-des-Monts. Il mentionne une partie des activités qui s'y dérouleront. Il profite de l'occasion pour rappeler aux gens que le printemps est la saison idéale pour planter des arbres et, ainsi, embellir notre milieu de vie.

4.4 Fête des voisins

Le conseiller Charles Soucy mentionne que la Semaine de la municipalité se tiendra du 30 mai au 5 juin prochain et que c'est l'occasion de s'organiser une fête entre voisins. C'est très simple, il suffit de le décider! Le lieu est facile à trouver : la cour de la maison, la cour, la rue, le parc, etc. Différentes formules sont possibles : 5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de dessert, etc. Les gens sont libres de choisir la formule qui leur plaira. Alors, n'hésitez pas à inviter vos voisins, en particulier si l'un d'eux est un nouvel arrivant, ce serait une belle façon de faire connaissance.

4.5 La Traversée du parc de la Gaspésie – 10 et 11 juillet 2010

Le conseiller Simon Deschênes annonce que la Traversée du parc de la Gaspésie se tiendra les 10 et 11 juillet 2010. Événement cycliste d'envergure nord-américaine regroupant l'élite masculine et féminine du cyclisme sur route. Le samedi 10 juillet, de 9 h à 12 h, un contre-la-montre individuel, de Rivière-à-Claude à Marsoui. Suivi du Critérium au centre-ville de Sainte-Anne-des-Monts, de 16 h à 20 h 30. Une course spectaculaire dans un quadrilatère de 1,3 km. Les gens sont invités à venir assister à cette compétition sportive de très haut niveau et c'est gratuit.

Le dimanche 11 juillet, c'est la traversée de 135 km. Départ de Cascapédia-St-Jules, arrivée à Sainte-Anne-des-Monts. Immédiatement après le départ des cyclistes compétitifs suivra la cyclo sportive de 135 km. Pour ceux et celles qui ont une bonne cadence et le goût de relever un grand défi cycliste, sur un parcours sécurisé et sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec. Inscrivez-vous sans tarder au www.fgsc.net. Pour plus d'information, contacter le directeur des Loisirs, M. Michel Gosselin.

4.6 Appel à l'aide pour la Joujouthèque de La Martre

La mairesse de La Martre, Mme Claudette Robinson, lance un appel à tous afin de pourvoir en jouets la Joujouthèque de La Martre. L'entraide, la solidarité, ce sont des valeurs qui sont toujours vivantes en Haute-Gaspésie. J'invite les Annemontois à venir porter les jouets en bon état, qui ne servent plus, dans la boîte placée à cet effet à la réception de l'hôtel de ville. Cette est une manière facile de rendre des enfants heureux!

4.7 Formation en maintenance d'éoliennes

Groupe Collegia, un consortium des services de formation continue du Cégep de la Gaspésie et des Îles et du Cégep de Matane, offrira une **soirée d'information le 12 mai** au Centre Champagnat de Sainte-Anne-des-Monts, afin de présenter l'attestation d'études collégiales en maintenance d'éoliennes.

Les prochains sites éoliens prévus pour Montagne Sèche et Gros-Morne créeront à eux seuls au-delà de 25 emplois permanents en maintenance et l'objectif visé par Groupe Collegia est de contribuer à l'embauche locale.

Lors de cette rencontre, les personnes intéressées à faire carrière en maintenance d'éoliennes pourront s'informer sur les attentes des employeurs, le contenu du programme de formation unique au Québec, les modalités et les conditions d'admission. Les futurs travailleurs pourront également échanger avec le conseiller de Groupe Collegia afin de bien comprendre le parcours de formation ainsi que les enjeux du marché de travail de l'industrie.

Informations : M. Bernard Harrisson - 418 385-2241 poste 4129

4.8 Offres d'emploi

Monsieur le maire suppléant fait la liste des emplois présentement offerts.

5.- Administration

10-05-101

5.1 Candidatures aux Prix du mérite municipal 2010

CONSIDÉRANT la remise des prix du Mérite municipal, organisée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de la Semaine de la municipalité, visant à reconnaître publiquement l'apport exceptionnel de personnes ou d'organismes au développement des communautés locales.

CONSIDÉRANT que le conseil rendra hommage à tous les candidats lors d'une activité qui se tiendra au cours de la Semaine de la municipalité, en juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil appuie la présentation des candidatures suivantes dans l'édition 2010 des prix du Mérite municipal :

- Dans la «municipalité en santé», la Première traversée du parc de la Gaspésie.
- Dans la catégorie «citoyen», Mme Dany Gasse.
- Dans la catégorie «organisme à but non lucratif», la Fondation santé de La Haute-Gaspésie.
- Dans la catégorie «relève municipale», Mme Cassandra Lévesque.

ADOPTÉE

10-05-102

5.2 Colloque du Carrefour action municipale et famille, les 4 et 5 juin 2010 à Laval

CONSIDÉRANT que le colloque sur l'action municipale et les familles aura lieu les 4 et 5 juin prochain, à Laval, et qu'il y sera question, entre autres, du rôle de l'élu responsable des questions familiales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le conseiller Simon Deschênes de participer au Colloque du Carrefour action municipale et famille, à Laval, les 4 et 5 juin 2010. Les frais d'inscription, de 250 \$ plus taxes, seront pris au poste budgétaire 02 11000 312 et les frais de séjour au poste 02 11000 311.

ADOPTÉE

10-05-103

5.3 Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2010-2011

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir le financement du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre des *projets en développement des*

collections des bibliothèques publiques autonomes 2010-2011 et, ainsi faire l'acquisition de nouveaux volumes pour tenir à jour notre collection.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par SIMON DESCHÊNES et résolu à l'unanimité:

Que la directrice de la Culture de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, Mme Monique Campion, soit mandatée pour adresser une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme des *projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2010-2011*

Que Mme Campion soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

10-05-104 5.4 Autorisation de signature – renouvellement de l'entente concernant la halte routière de Tourelle

CONSIDÉRANT que madame Ginette Robinson exploite un casse-croûte à la halte routière de Tourelle depuis 1987.

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la Ville et madame Robinson en 2008 vient à échéance.

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent reconduire cette entente en y ajoutant l'obligation, pour la locataire, de faire l'entretien des installations de loisir (volleyball et shuffleboard) et à être dépositaire du matériel.

CONSIDÉRANT que la Ville est d'accord pour autoriser le maire à signer le protocole d'entente à intervenir.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser madame le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec madame Ginette Robinson relativement à la halte routière du secteur Tourelle.

ADOPTÉE

10-05-105 5.5 Autorisation de signature – renouvellement du bail de Phénix à l'édifice municipal de Tourelle

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le bail du Centre de formation du Phénix, pour le local qu'il occupe au 2^e étage de l'édifice municipal du 9, boulevard Perron Est, en contrepartie d'un loyer de 626,08 \$ plus taxes, représentant une hausse de 2%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser madame le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le bail avec la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le renouvellement de la location du local occupé par le Centre de formation du Phénix.

ADOPTÉE

10-05-106 5.6 Autorisation de signature – cession de terrain de M. Charles-Eugène Marin

CONSIDÉRANT que monsieur Charles-Eugène Marin offre de céder à la Ville un terrain dont il n'a pas usage, d'une superficie de 5, 042,28 m², situé sur la rue du Sieur-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien de procéder à la description technique de ce terrain et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte à

intervenir avec M. Charles-Eugène Marin pour la cession du lot P11-A-1, rang 1, fief de Sainte-Anne-des-Monts, en contrepartie d'un reçu pour don de la valeur du terrain, soit 10 500 \$.. Les frais seront à la charge de la Ville.

ADOPTÉE

10-05-107

5.7 Autorisation de cession d'une parcelle de terrain (ancienne route Transgaspésienne) à Geneviève Deroy et François Dubé

CONSIDÉRANT que Mme Geneviève Deroy et M. François Dubé souhaitent se porter acquéreurs d'une partie de l'ancienne Route 299 située bordure d'un terrain non aménagé qu'ils projettent d'acquérir.

CONSIDÉRANT le règlement municipal de fermeture de rue n° 06-663 visant le lot 11-P concerné.

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain, d'une superficie d'environ 704,8 mètres carrés, est évaluée à 529 \$.

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain n'est d'aucune utilité pour la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la vente à Mme Geneviève Deroy et M. François Dubé d'une parcelle résiduaire de l'ancienne Route 299, traversant le lot 11-P, rang 2, fief Sainte-Anne-des-Monts, d'une superficie de 704,8 mètres carrés, en contrepartie d'une somme de 529 \$, plus taxes.

Que tous les frais inhérents à cette vente, y compris les frais de cadastre, de préparation et de publicité du contrat, soient à la charge des acheteurs.

Que le maire ou le maire suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, les actes de vente à intervenir avec Mme Deroy et M. Dubé.

ADOPTÉE

10-05-108

5.8 Autorisation de présentation d'un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II – Projet *De la mer à la montagne*

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter le projet *De la mer à la montagne* dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

CONSIDÉRANT que la Ville doit être responsable du programme dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet, intitulé «*De la mer à la montagne*», présenté dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

Que le directeur du Service des loisirs, M. Michel Gosselin, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant ledit projet.

Que M. Gosselin soit autorisé à déposer une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au gouvernement du Québec (MRNF et/ou MDDEF) pour du projet de mise en valeur du milieu forestier volet II, intitulé «*De la mer à la montagne*».

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

ADOPTÉE

- 10-05-109 5.9 Représentation à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique de la Gaspésie, le mercredi 26 mai 2010

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseiller Jacques Létourneau soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique de la Gaspésie, le 26 mai 2010, dans la MRC du Rocher-Percé. Si M. Létourneau n'était pas disponible le 26 mai, le conseiller André St-Amand est délégué pour le remplacer et représenter la Ville. Les frais de séjour au poste 02 11000 311.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

- 6.1 Dépôt de l'état de la situation financière, de l'état des activités de fonctionnement au 31 mars 2010

L'état des activités financières et de l'état de la situation financière au 31 mars 2010 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 10-05-110 6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2010

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 30 avril 2010, chèques n^{os} 8630 à 8714, pour un montant de 430 294,28 \$,
- - à payer au 30 avril 2010, chèques n^{os} 8715 à 8835 pour un montant de 132 079,37 \$.

ADOPTÉE

- 10-05-111 6.3 Aide financière à la MRC de La Haute-Gaspésie pour la Journée de La Haute-Gaspésie à l'Assemblée nationale, le 19 mai 2010

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 500 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour la Journée de La Haute-Gaspésie à l'Assemblée nationale, le 19 mai 2010.

ADOPTÉE

- 10-05-112 6.4 Aide financière au Club de golf Le Gaspésie dans le cadre du Pacte rural

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à la MRC de La Haute-Gaspésie qu'une somme de 10 000 \$, prise à même les sommes qui lui sont réservées dans le cadre du Pacte rural 2010, soit investie dans la première phase du projet d'amélioration des infrastructures du Club de golf Le Gaspésien, sous réserve du financement global du projet. La participation de la Ville représente la mise de fonds du milieu dans le cadre d'un projet d'environ 500 000 \$.

ADOPTÉE

- 10-05-113 6.5 Aide financière à l'URLS pour le Rassemblement loisir pour les personnes handicapées de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCJHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'Unité régionale loisir et sport

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre du Rassemblement loisir pour les personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui se tiendra à Sainte-Anne-des-Monts, les 4, 5 et 6 juin 2010.

ADOPTÉE

- 10-05-114 6.6 Aide financière à Destination Chic-Chocs pour la location des gymnases pour la Journée Saumon 2010

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière à Destination Chic-Chocs de 144 \$, représentant le coût de location des gymnases pour la «Journée Saumon».

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 avril 2010

Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 14 avril 2010, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

- 10-05-115 7.2 Dérogation mineure – 351 C, 1^{re} Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de M. Régis Bélanger pour obtenir une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 04-620 pour sa propriété, située au 351 C, 1^{re} Avenue Ouest, concernant la transformation d'un garage en chalet, qui sera implanté à 1,7 m de la ligne latérale au lieu des 3 m exigés par le règlement.

CONSIDÉRANT la résolution 10-259 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 21 avril 2010 du journal Le Riverain.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter une marge de recul latérale de 1,7 m pour la propriété du 351 C, 1^{re} Avenue Ouest.

ADOPTÉE

- 10-05-116 7.3 Dérogation mineure – 264, rue Servant

CONSIDÉRANT une demande de M. Bruce Paul pour obtenir une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 04-620 pour sa propriété, située au 264, rue Servant, afin que soient acceptées:

- Pour la maison, une marge de recul latérale de 0,54 m au lieu des 2 m exigés au règlement.
- Pour le cabanon, une marge de recul latérale de 0,24 m au lieu de 1 m et une marge de recul arrière de 0,89 m au lieu de 1 m.

CONSIDÉRANT la résolution 10-261 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 21 avril 2010 du journal Le Riverain.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter, pour la propriété du 264, rue Servant,

une marge de recul latérale de 0,54 m pour la maison ainsi qu'une marge de recul latérale de 0,24 m et une marge de recul arrière de 0,89 m pour le cabanon.

ADOPTÉE

10-05-117

7.4 Dérogation mineure – 500, 1^{re} Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de M. Francis Mercier pour obtenir une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 04-620 pour sa propriété, située au 500, 1^{re} Avenue Ouest, afin que soit acceptée une superficie pour usage domestique (commerce), dans un bâtiment résidentiel, de 92 m² au lieu des 46 m² stipulés au règlement.

CONSIDÉRANT la résolution 10-262 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis dans l'édition du 21 avril 2010 du journal Le Riverain.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter une superficie de 92 m² pour usage domestique dans le bâtiment résidentiel du 500, 1^{re} Avenue Ouest.

ADOPTÉE

8.- Règlements

10-05-118

8.1 Adoption du Règlement n° 10-715 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification de la zone Re. 1 en zone M. 134»

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-715, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification de la zone Re. 1 en zone M. 134», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10-05-119

8.2 Adoption du Règlement n° 10-717 modifiant le Règlement n° 98-539 concernant les nuisances

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-717 modifiant le Règlement n° 98-539 concernant les nuisances soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.3 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-718 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 34 en zones Ra. 80 et Ra. 81»

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-718 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 34 en zones Ra. 80 et Ra. 81». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-05-120

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Premier projet du Règlement n° 10-718, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ra. 34 en zones Ra. 80 et Ra. 81», soit approuvé suivant le texte dont

copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 17 mai 2010.

ADOPTÉE

8.4 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-719 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ea. 1 en zone Ea. 7»

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Létourneau qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-719 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ea. 1 en zone Ea. 7». Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-05-121

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Premier projet du Règlement n° 10-719, intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – modification d'une partie de la zone Ea. 1 en zone Ea. 7», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 17 mai 2010.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

10-05-122

9.1 Mandat à Dessau pour le prolongement des services dans la rue Thériault

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite procéder au prolongement des services de la rue Thériault, entre la route Bélonie-Lévesque et la portion pavée de la rue Thériault.

CONSIDÉRANT que ces travaux seront faits en régie.

CONSIDÉRANT l'offre de service de Dessau inc. pour la validation du relevé terrain par un nouveau relevé, la vérification et la validation du calcul des débits et dimensionnement des conduites, le réajustement des plans et devis pour approbation, la préparation et la présentation de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP, l'émission des plans et devis pour construction et la surveillance partielle des travaux (3 visites).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'offre de service de Dessau inc., au montant de 8 100 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire suppléant répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-05-123

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

MARIO DUPUIS
MAIRE SUPPLÉANT

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE